



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2007/10/Add.1
23 mars 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingt-sixième session
Bonn, 7-18 mai 2007

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire
Communications nationales des Parties non visées
à l'annexe I de la Convention
Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications
nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Rapport sur les activités du Groupe consultatif d'experts
des communications nationales des Parties non visées
à l'annexe I de la Convention

Note du Président du Groupe consultatif d'experts des communications
nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention*

Additif

Résultats du bilan portant sur la période 2003-2007

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu de la mise en œuvre du programme du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE) portant sur la période 2003-2007. Il présente dans les grandes lignes le rôle que le GCE pourra éventuellement jouer à l'avenir pour aider les Parties non visées à l'annexe I de la Convention à mieux préparer leurs communications nationales, à partir des observations et des enseignements tirés de la mise en œuvre du programme de travail du groupe.

* Le présent document est soumis tardivement du fait que le Groupe consultatif d'experts en a établi la version définitive à sa huitième réunion, tenue du 1^{er} au 3 mars 2007.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 3	3
A. Mandat	1	3
B. Objet de la note	2	3
C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	3	3
II. PROGRAMME DE TRAVAIL DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS POUR LA PÉRIODE 2003-2007	4 – 32	3
A. Généralités	4 – 5	3
B. Prestation de conseils techniques à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	6 – 8	4
C. Prestation d'aide et de conseils techniques aux Parties	9 – 12	6
D. Coopération avec d'autres groupes d'experts créés en application de la Convention et avec le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales	13 – 18	6
E. Résultats obtenus par le Groupe consultatif d'experts pendant la période 2003-2007	19 – 32	10
III. INDICATIONS SUR LE RÔLE FUTUR ÉVENTUEL DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS.....	33 – 34	12

Annexes

I. Évolution des mandats et des activités du Groupe consultatif d'experts		14
II. Communications nationales initiales (CN1) déjà soumises, et projection des soumissions de deuxièmes communications nationales (CN2).....		15

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa vingt-quatrième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a prié le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE) de faire le point sur la mise en œuvre de son programme de travail pour la période 2003-2007, de définir le rôle que pourrait jouer le Groupe pour faciliter l'amélioration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, et de lui faire rapport à ce sujet à sa vingt-sixième session (FCCC/SBI/2006/11, par. 28).

B. Objet de la note

2. Le présent rapport donne un aperçu du programme de travail du GCE pour la période 2003-2007. Il recense les résultats obtenus jusqu'à présent par le Groupe et présente des observations et des enseignements tirés de la mise en œuvre de son programme de travail en vue d'améliorer le processus d'élaboration des deuxièmes communications nationales et des communications nationales ultérieures et de fournir conseils et assistance technique aux Parties non visées par l'annexe I qui n'ont pas encore soumis leur communication nationale initiale.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

3. Le SBI pourrait souhaiter examiner les recommandations énoncées dans le présent rapport lors de ses débats sur les futures activités du GCE destinées à aider les Parties non visées à l'annexe I à améliorer le processus d'établissement des communications nationales.

II. Programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour la période 2003-2007

A. Généralités

4. À sa première réunion en tant qu'organe reconstitué, le GCE a débattu de son programme de travail pour la période 2003-2007, élaboré sur la base du nouveau mandat énoncé par la Conférence des Parties dans sa décision 3/CP.8. Le Groupe est convenu que la première étape indispensable dans l'élaboration de son nouveau programme de travail consistait à évaluer la façon dont ses recommandations (programme de travail pour la période 2000-2002) avaient été mises en œuvre par les Parties à la Convention, ainsi que par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

5. Le GCE a établi son programme de travail pour la période 2003-2007 (FCCC/SBI/2003/INF.17, annexe II) conformément à son mandat tel qu'énoncé au paragraphe 9 de l'annexe de la décision 3/CP.8. Pour le seconder dans sa tâche, le Groupe a institué les groupes thématiques suivants: inventaires nationaux de gaz à effet de serre (GES); évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation; mesures d'atténuation; et questions intersectorielles, à savoir la recherche et l'observation systématique, le transfert de technologies, le renforcement des capacités, l'éducation, la formation et la sensibilisation du public, la mise en commun de l'information et l'établissement de réseaux, et l'appui financier et technique. Globalement, les activités énoncées dans son programme de travail ont permis au GCE de:

- a) Conseiller le SBI sur le plan technique en établissant des rapports techniques ayant trait, notamment, à l'examen des communications nationales initiales;
- b) Conseiller et aider les Parties sur le plan technique en organisant des ateliers de formation pratique;
- c) Coopérer avec d'autres groupes d'experts créés en application de la Convention, ainsi qu'avec le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales.

B. Prestation de conseils techniques à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

6. Pour conseiller le SBI sur le plan technique, le GCE a établi différents rapports, recensés dans le tableau 1. Il a également identifié et évalué les problèmes et les contraintes techniques qui ont retenti sur l'établissement des communications nationales initiales par les Parties non visées à l'annexe I, ainsi que les difficultés que les Parties ont rencontrées lors de l'utilisation des directives et des procédures applicables pour l'élaboration des communications nationales, puis il a énoncé à l'intention du SBI des recommandations sur les moyens d'améliorer les directives et procédures en question.

Tableau 1. Rapports techniques établis par le Groupe consultatif d'experts à l'intention de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

Rapport	Mandat	Cote du document
Première réunion du Groupe consultatif d'experts reconstitué (GCE), Mexico, 23 et 24 septembre 2003	Décision 3/CP.8	FCCC/SBI/2003/INF.17
Deuxième réunion du GCE, Manille, 3 et 4 mai 2004	Décision 3/CP.8	FCCC/SBI/2004/INF.5
Troisième réunion du GCE, Buenos Aires, 2 et 3 décembre 2004	Décision 3/CP.8	FCCC/SBI/2005/7
Atelier de formation pratique du GCE sur les inventaires de gaz à effet de serre pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, Panama, 25-29 octobre 2004	FCCC/SBI/2004/10, par. 23	FCCC/SBI/2005/7
Atelier de formation pratique du GCE sur les inventaires de gaz à effet de serre pour la région de l'Asie, Shanghai (Chine), 8-12 février 2005	FCCC/SBI/2004/19, par. 27	FCCC/SBI/2005/7
Quatrième réunion du GCE, Maputo, 14 et 15 avril 2005	Décision 3/CP.8	FCCC/SBI/2005/22
Atelier de formation pratique du GCE sur l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région de l'Afrique, Maputo, 18-22 avril 2005	FCCC/SBI/2004/19, par. 31	FCCC/SBI/2005/22
Atelier mondial du GCE sur l'évaluation des mesures d'atténuation, Séoul, 26-30 septembre 2005	FCCC/SBI/2004/19, par. 31	FCCC/SBI/2005/22
Cinquième réunion du GCE, Montréal (Canada), 24 et 25 novembre 2005	Décision 3/CP.8	FCCC/SBI/2006/8
Sixième réunion du GCE, Jakarta, 17 et 18 mars 2006	Décision 3/CP.8	FCCC/SBI/2006/8
Atelier de formation pratique du GCE sur l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région de l'Asie et du Pacifique, Jakarta, 20-24 mars 2006	FCCC/SBI/2005/23, par. 32	FCCC/SBI/2006/8

Rapport	Mandat	Cote du document
Atelier de formation pratique du GCE sur l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, Asunción, 14-18 août 2006	FCCC/SBI/2005/23, par. 32	FCCC/SBI/2006/25
Atelier de formation pratique du GCE sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre pour la région de l'Afrique, Pretoria, 18-22 septembre 2006	FCCC/SBI/2006/11, par. 29	FCCC/SBI/2006/25
Septième réunion du GCE, Pretoria, 25 et 26 septembre 2006	Décision 3/CP.8	FCCC/SBI/2006/25
Huitième réunion du GCE, Belize, 1-3 mars 2007	Décision 3/CP.8	FCCC/SBI/2007/10
Moyens d'améliorer l'accès à un appui financier et technique pour l'élaboration des deuxièmes communications nationales et des communications nationales ultérieures	FCCC/SBI/2005/23, par. 30	FCCC/SBI/2006/24
Résultats de l'examen des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention	FCCC/SBI/2005/23, par. 31	FCCC/SBI/2006/4
Tableau des thèmes intersectoriels figurant dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention	FCCC/SBI/2006/11, par. 27	FCCC/SBI/2007/3
Stratégie de formation globale et d'un bon rapport coût-efficacité pour aider les Parties à établir leurs communications nationales	FCCC/SBI/2005/23, par. 27	FCCC/SBI/2007/6
Moyens de mieux rendre compte des projets proposés dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I	FCCC/SBI/2005/23, par. 29	FCCC/SBI/2007/7
Intégration des informations contenues dans les programmes nationaux d'action aux fins de l'adaptation dans les deuxièmes communications nationales et les communications nationales ultérieures	FCCC/SBI/2005/23, par. 26	Rapport devant être présenté à la vingt-septième session du SBI
Examen des communications nationales initiales soumises au secrétariat depuis le 2 avril 2005	FCCC/SBI/2006/11, par. 25	Rapport devant être présenté à la vingt-septième session du SBI
Assistance technique à fournir à leur demande aux Parties non visées à l'annexe I pour les aider à mettre en évidence les outils et méthodes qui leur sont nécessaires, et qui correspondent à leur situation particulière, pour établir leurs communications nationales	FCCC/SBI/2006/11, par. 26	Rapport devant être présenté à la vingt-septième session du SBI

7. À la vingt-quatrième session du SBI, le GCE a rendu compte des résultats de l'examen des 41 communications nationales initiales soumises au secrétariat entre mai 2002 et avril 2005 (FCCC/SBI/2006/4). Pour l'établissement du rapport correspondant, les groupes thématiques du GCE ont

recensé les problèmes techniques rencontrés par les Parties non visées à l'annexe I lors de l'élaboration de leurs communications nationales initiales, et ont formulé des recommandations sur la façon d'y remédier.

8. À l'issue des ateliers de formation pratique régionaux sur l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation, les Parties non visées à l'annexe I ont sollicité de la part du GCE des conseils techniques sur les méthodes et les outils requis applicables à des situations particulières telles que l'approche ascendante des évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation. Plus particulièrement, lors de ses vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions, le SBI a demandé au GCE d'aider les Parties non visées à l'annexe I à recenser ces outils et à renseigner sur leur disponibilité. À cette fin, le GCE doit organiser, avant la vingt-septième session du SBI, un atelier sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que sur les questions intersectorielles.

C. Prestation d'aide et de conseils techniques aux Parties

9. Le programme de travail du GCE pour la période 2003-2007 soulignait l'importance des ateliers de formation pratique régionaux comme moyen d'apporter une aide technique aux Parties non visées à l'annexe I. Le Groupe a donc organisé six ateliers régionaux sur l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation et sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, ainsi qu'un atelier mondial sur l'évaluation des mesures d'atténuation, auxquels ont participé 325 experts de 125 Parties.

10. Les supports pédagogiques sur les inventaires de gaz à effet de serre, l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation et l'évaluation des mesures d'atténuation mis au point pour les ateliers ont permis aux participants de prendre connaissance des directives pour l'élaboration de leurs communications nationales ainsi que des diverses applications des outils et des procédures correspondants utilisables.

11. Afin d'améliorer les supports de formation, le GCE a fait appel à d'autres groupes d'experts et a demandé l'avis des participants de chacun des ateliers. Il a pu ainsi modifier les supports, notamment en s'inspirant des recommandations suivantes:

a) Inclure dans l'évaluation de la vulnérabilité l'évaluation des risques climatiques et les méthodes descendantes et ascendantes (qui associent la population locale) ainsi que les sciences appliquées et les savoirs autochtones;

b) Modifier le logiciel mis au point pour les inventaires de gaz à effet de serre de façon à le rendre plus facile à utiliser;

c) Inclure dans l'évaluation des mesures d'atténuation les outils des évaluations institutionnelles et des évaluations des besoins technologiques.

12. Le GCE a joué un rôle important tout au long de la conception et du déroulement des ateliers de formation, en guidant notamment la mise au point des supports pédagogiques. Des membres du Groupe ont fait des exposés sur les directives de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour l'élaboration par les Parties non visées à l'annexe I de leurs communications nationales, et ils ont assumé les fonctions de Président et de Rapporteur de plusieurs ateliers.

D. Coopération avec d'autres groupes d'experts créés en application de la Convention et avec le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales

13. Conformément à son mandat, le GCE a favorisé une véritable coopération avec d'autres organismes et d'autres groupes d'experts créés en application de la Convention en vue d'assurer la mise

en œuvre de son programme de travail. On trouvera aux tableaux 2 et 3 un récapitulatif des mesures prises à cet égard.

Tableau 2. Aperçu de la coopération entre le Groupe consultatif d'experts et d'autres groupes d'experts créés en application de la Convention

Période	Mode de coopération et résultats obtenus
juin 2004-mars 2005	<ul style="list-style-type: none"> • Le GCE a invité d'autres groupes d'experts à lui faire part de leurs observations sur les supports pédagogiques relatifs aux inventaires de gaz à effet de serre. • Le GCE a présenté ses activités aux membres du Groupe d'experts sur le transfert de technologies (GETT), lors de sa réunion de décembre 2004, à Buenos Aires.
avril-septembre 2005	<ul style="list-style-type: none"> • Le Groupe d'experts des pays les moins avancés a fait part de ses commentaires sur les supports de formation du GCE relatifs à l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation. • Les membres du GCE ont pris part au séminaire sur la mise au point et le transfert de technologies relatives aux changements climatiques, tenu à Tobago (Trinité-et-Tobago), du 14 au 16 juin 2005.
septembre 2005-avril 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Le GCE a coopéré avec le GETT et le Groupe d'experts des pays les moins avancés en vue de déterminer la façon dont les résultats des évaluations des besoins technologiques pouvaient être pris en compte dans les communications nationales. • À la vingt-quatrième session du SBI, le Président du GCE a rencontré les Présidents du GETT et du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour discuter de l'atelier commun prévu pour échanger des informations techniques sur la vulnérabilité et les mesures d'adaptation.
avril-novembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Le GETT et le Groupe d'experts des pays les moins avancés ont fait part de leurs observations sur le projet de tableau sur les thèmes intersectoriels dans les communications nationales. • Le GCE reconnaît que l'échange d'informations avec le GETT sera renforcé par une participation active aux ateliers organisés par les groupes d'experts. • Les Présidents du GCE et du Groupe d'experts des pays les moins avancés se sont rencontrés à la douzième session de la Conférence des Parties pour discuter de l'élaboration d'un rapport commun devant être soumis au SBI, à sa vingt-septième session, sur la façon d'intégrer dans les communications nationales les informations contenues dans les programmes d'action nationaux pour l'adaptation.

Tableau 3. Aperçu de la coopération entre le Groupe consultatif d'experts et le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales

Période	Mode de coopération et résultats obtenus
juin 2004-mars 2005	<ul style="list-style-type: none"> Le Comité consultatif du Programme d'aide à l'établissement des communications nationales s'est réuni à Bonn pour réfléchir aux moyens de renforcer la coopération, notamment la mise en commun des supports pédagogiques et la participation du Président du Groupe consultatif d'experts aux travaux du Comité consultatif du Programme, en qualité de membre de droit. Le Programme a présenté au GCE les activités qu'il a menées, notamment les ateliers organisés et la mise au point d'un outil d'adaptation fondé sur le Web.
avril-septembre 2005	<ul style="list-style-type: none"> Le Programme a invité le GCE à lui faire part de ses observations sur la gestion du processus d'inventaire de gaz à effet de serre. Le Programme a présenté son programme de travail aux participants de l'atelier mondial de formation pratique sur l'évaluation des mesures d'atténuation.
septembre 2005-avril 2006	<ul style="list-style-type: none"> Le Programme a détaché un formateur sur les changements climatiques et les modèles socioéconomiques pour l'atelier du GCE sur l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région de l'Asie et du Pacifique. Le secrétariat a mis au point un tableau des activités du GCE et du Programme comportant un calendrier d'exécution et les noms des responsables de la mise en œuvre de chaque activité.
avril-octobre 2006	<ul style="list-style-type: none"> Le GCE a étudié son propre rôle et celui du Programme afin de garantir l'efficacité et la cohérence des prestations techniques offertes aux Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Le Programme a détaché un formateur sur la mise au point de projets d'adaptation lors de l'atelier du GCE sur l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

1. État de la coopération avec d'autres groupes d'experts créés en application de la Convention

14. Les présidents des organes subsidiaires ont régulièrement convoqué des réunions pour favoriser la concertation entre les groupes d'experts créés en application de la Convention sur leurs programmes de travail. En outre, le Président du GCE a rencontré séparément chacun des présidents des autres groupes d'experts pour débattre de la mise en œuvre par les Parties d'activités spécifiques intéressant les travaux menés par le Groupe. Les membres du Groupe qui étaient également membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés et du GETT, ont rendu compte des résultats des activités et des ateliers de ces deux groupes.

15. Le GCE a poursuivi sa coopération avec d'autres groupes d'experts comme suit:

- a) Participation des membres du Groupe aux ateliers organisés par d'autres groupes d'experts afin de faire part d'informations et d'observations à caractère technique ayant trait aux communications nationales;
- b) Élaboration de documents techniques sur la façon d'intégrer dans les deuxièmes communications nationales les informations contenues dans les programmes nationaux d'action aux fins de l'adaptation et les résultats des évaluations des besoins technologiques;
- c) Coopération avec le Groupe d'experts des pays les moins avancés et le GETT sur des questions spécifiques telles que la mise au point d'un tableau sur les thèmes intersectoriels (transfert de technologies, recherche et observation systématique, renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation du public, et mise en commun de l'information et établissement de réseaux);
- d) Contribution aux évaluations des besoins technologiques établies par le GETT, et assistance au secrétariat pour l'élaboration du rapport de synthèse dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, pour ce qui est de l'information que les Parties doivent fournir dans leurs communications nationales.

2. État de la coopération avec le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales

16. Le GCE a coopéré avec le Programme de diverses façons, notamment comme suit:

- a) Organisation d'ateliers de formation communs;
- b) Participation à l'élaboration du programme de travail du Programme. Le Président du GCE a participé aux travaux du Comité consultatif du Programme, en qualité de membre de droit, afin de renforcer la concertation entre le Groupe et le Programme. Un représentant du Programme a également participé au GCE en qualité de membre.

17. Le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales et le GCE ont jugé prioritaire que le Programme continue de dispenser une formation approfondie sur certaines méthodes et techniques, en organisant pour cela de nouveaux ateliers thématiques. Afin de répondre à ce besoin prioritaire, le Programme a organisé au Caire, du 3 au 7 avril 2006, un cours de formation pratique consacré à l'utilisation du modèle de planification à long terme des énergies de substitution pour les analyses de l'atténuation. De plus, à la demande des pays d'Europe orientale et de la Communauté d'États indépendants, le Programme a organisé à Tachkent, du 17 au 19 octobre 2006, un atelier de formation sur l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation. Cet atelier était axé sur les problèmes liés à l'intégration de l'adaptation dans les plans nationaux de développement. En outre, pour faire suite aux recommandations du GCE visant à améliorer l'établissement des communications nationales ayant trait aux inventaires nationaux de gaz à effet de serre (FCCC/SBI/2006/4), le Programme élabore actuellement un document sur l'établissement et la gestion des inventaires nationaux de gaz à effet de serre.

3. État de la coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

18. Le GCE a entretenu des contacts étroits avec le GIEC, en particulier dans le domaine de la préparation des inventaires nationaux de gaz à effet de serre, pour lequel le GIEC a tenu le GCE régulièrement informé de l'avancement de ses travaux sur les méthodes. Parallèlement, en participant aux travaux du GCE, le programme du GIEC sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre a pris en

compte les besoins et les difficultés des Parties non visées à l'annexe I dans l'établissement de leurs inventaires. Le logiciel de gestion des inventaires de gaz à effet de serre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, par exemple, qui est couramment utilisé par les Parties non visées à l'annexe I, y compris lors des ateliers régionaux de formation pratique du GCE, a été mis au point à partir du logiciel correspondant créé par le GIEC en 1997, qui a été actualisé et étoffé. Le GIEC a également mis ses compétences au service des ateliers régionaux de formation pratique du GCE sur les inventaires de gaz à effet de serre.

E. Résultats obtenus par le Groupe consultatif d'experts pendant la période 2003-2007

1. Réalisation du programme de travail

19. Globalement, on considère que le GCE a réalisé son programme de travail pour la période 2003-2007 en ce qui concerne:

a) La prestation de conseils techniques au SBI au moyen de rapports techniques, y compris sur l'examen des communications nationales initiales;

b) La prestation aux Parties de conseils et d'une aide techniques, sous forme d'ateliers de formation pratique;

c) La coopération avec d'autres groupes d'experts créés en application de la Convention ainsi qu'avec le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales;

d) La conduite d'activités telles que recommandées par le SBI.

20. Le GCE est parvenu à mener les activités qu'il avait prévues dans son programme de travail pour la période 2003-2007, y compris à offrir aux Parties une aide sur le plan technique, et à tenir des ateliers de formation pratique sur les inventaires de gaz à effet de serre, l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation, et l'évaluation des mesures d'atténuation, grâce au soutien financier et technique assuré par des Parties et des organisations internationales.

21. Les ateliers ont permis de montrer aux experts nationaux comment améliorer la préparation des deuxièmes communications nationales et des communications nationales suivantes, au moyen de différents outils et procédés. Ils ont en outre offert aux experts la possibilité d'échanger leurs informations et leurs expériences en matière de communications nationales. Le GCE a également continué de renforcer sa coopération avec les autres groupes d'experts créés en application de la Convention, ainsi qu'avec le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat par l'échange d'informations et de supports pédagogiques, et il a établi un ensemble de rapports techniques sur les ressources financières et techniques et l'examen des communications nationales. En outre, pour aider concrètement les Parties, le GCE a mis au point un tableau pour les thèmes intersectoriels, ainsi qu'un manuel pour l'application des directives pour l'élaboration des communications nationales. Une stratégie globale de formation a été arrêtée pour guider et renforcer les initiatives qui seront prises à l'avenir à l'intention des Parties non visées à l'annexe I.

22. Le GCE a convenu que les Parties avaient aussi contribué directement aux travaux menés au niveau des pays en matière de communications nationales. Il a reconnu que les contributions financières de Parties ont été capitales dans la réalisation de son programme de travail pour la période 2003-2007. Extrêmement reconnaissant pour ce soutien, il ne se dissimule pas que, pour pouvoir s'acquitter de tout mandat qui pourrait lui être confié à l'avenir, il aura besoin de l'approbation et du soutien renouvelé des Parties.

23. L'annexe I présente un récapitulatif des activités qui ont été assignées au GCE depuis sa création, en 1999, qui montre comment son rôle dans l'appui au processus des communications nationales par les Parties non visées à l'annexe I a été renforcé.

2. Enseignements tirés et observations

24. Si le bien-fondé des stratégies de formation menées jusqu'ici est incontesté et si des progrès sensibles ont été accomplis dans le sens d'une amélioration des sessions de formation offertes, il ressort des ateliers déjà tenus que le programme de formation à venir devrait prévoir ce qui suit:

a) La révision des supports pédagogiques employés actuellement par le GCE, de façon à y intégrer davantage d'études de cas concrets, avec prise en compte des particularités nationales ou régionales;

b) Le perfectionnement des modules de formation existants sur les mesures d'atténuation et la vulnérabilité et les mesures d'adaptation, de façon à y inscrire les dimensions socioéconomiques de l'évolution du climat. Cette opération pourrait nécessiter la participation plus importante d'économistes et de spécialistes en sciences sociales;

c) L'exploitation d'autres initiatives de formation similaires, et la coordination avec ces autres initiatives.

25. Le GCE a grandement profité de l'expérience et des compétences techniques d'experts, provenant essentiellement de Parties non visées à l'annexe I. Un tel appui a été d'une importance vitale pour le Groupe dans la conduite de ses travaux, et il devrait être pris en compte dans tout futur mandat.

26. Le GCE a également constaté que sa coopération avec le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales améliorerait l'appui technique offert aux Parties non visées à l'annexe I pour l'élaboration de leurs communications nationales. Cette coopération a conduit le Programme à entreprendre un grand nombre d'initiatives pour faire en sorte que la bonne centaine de Parties non visées à l'annexe I qui préparent leurs deuxièmes communications nationales auront accès aux outils et procédés techniques voulus pour l'établissement de points spécifiques de leurs communications.

27. Si le GCE a accompli un grand travail dans les domaines couverts par son mandat (décision 3/CP.8, annexe, par. 9), il serait toutefois bon, en ce qui concerne la prestation de conseils techniques au SBI sur les questions relatives à l'application de la Convention par les Parties non visées à l'annexe I au titre de la Convention (décision 3/CP.8, annexe, par. 9, alinéa *f*), que le SBI fournisse à l'avenir, à tout futur groupe, davantage de précisions.

28. Lors de l'examen des communications nationales initiales, le GCE a constaté que le cycle de soumission des rapports s'étalait sur environ dix ans (voir annexe II). Il recommande de prendre des dispositions pour en réduire la durée.

29. Le GCE a également observé que les ressources consenties pour ses travaux avaient été réduites. Tout futur mandat du Groupe devra prévoir les ressources nécessaires à la réalisation des activités et des tâches prescrites.

30. Lors de l'examen des informations relatives à l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation présentées dans les communications nationales, le GCE a recensé un certain nombre d'initiatives, mesures et stratégies d'adaptation visant à remédier aux conséquences de l'évolution du climat. Fort de ces éléments, le Groupe peut apporter une contribution utile au programme de travail de

Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.

31. Lors de l'examen des communications nationales, le GCE a également constaté qu'il convient d'améliorer à l'avenir la pertinence des questions figurant dans les communications nationales initiales dans l'optique de l'élaboration des politiques. À cette fin, il organisera avant la vingt-septième session du SBI un atelier sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques et sur les questions intersectorielles. Il s'agit là d'une première mesure, et il reste indispensable d'apporter une aide aux Parties non visées à l'annexe I pour qu'elles intègrent l'évolution du climat dans leur planification nationale du développement durable, et pour renforcer les capacités de façon à assurer la continuité des travaux sur les communications nationales à l'avenir.

32. Dans le cadre de sa collaboration avec le Groupe d'experts des pays les moins avancés pour la prestation de conseils au SBI sur la façon d'intégrer dans les communications nationales les informations contenues dans les PANA, le GCE estime qu'il faut aller plus loin dans ce domaine afin de garantir que lesdites informations sont bien prises en compte.

III. Indications sur le rôle futur éventuel du Groupe consultatif d'experts

33. On prévoit que, si son mandat est renouvelé ou redéfini, le Groupe continuera de jouer un rôle prépondérant dans l'amélioration du processus d'établissement des communications nationales par les Parties non visées à l'annexe I. Dans l'exécution de son futur mandat éventuel, il pourrait, sans chevauchement des activités, exploiter les ressources et les résultats d'autres organismes internationaux et programmes pertinents tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

34. Le Groupe a recensé les éléments ci-après qui pourraient déterminer son futur rôle, en tenant compte et en s'inspirant de son mandat existant, à la lumière de la réalisation de son programme de travail pour la période 2003-2007, et sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles:

a) Recensement et évaluation des problèmes et contraintes techniques qui entravent l'établissement par les Parties non visées à l'annexe I de leurs communications nationales, et recommandations visant à y remédier;

b) Recensement et évaluation des difficultés rencontrées par les Parties non visées à l'annexe I dans l'utilisation des directives et procédures pour l'établissement de leurs communications nationales, et recommandations visant à améliorer ces directives et procédures, le cas échéant;

c) Examen des communications nationales établies selon les directives données en annexe à la décision 17/CP.8, avec aide complémentaire apportée par le secrétariat et par tout autre moyen approprié, avec pour objectif de faire des recommandations appropriées visant à améliorer la qualité et la cohérence des informations devant figurer dans les communications nationales ultérieures;

d) Recommandations pour la délimitation du travail requis pour l'analyse des répercussions socioéconomiques de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation, ainsi que des mesures d'atténuation, et intégration des questions de changement climatique dans l'établissement des politiques nationales de développement et les processus de planification;

e) Prestation de conseils et d'une aide sur le plan technique, notamment en tenant des ateliers et en mettant au point des supports de documentation sur les bonnes pratiques dans les domaines tels que les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation,

les mesures d'atténuation et leurs incidences socioéconomiques; en intégrant les questions de changement climatique dans les politiques nationales de développement et les processus de planification; et en dispensant une formation sur la façon d'utiliser les directives pour l'élaboration des communications nationales;

f) Prestation de conseils et d'une aide sur le plan technique pour la conception et la mise en œuvre de systèmes destinés à faciliter la présentation régulière des communications nationales et l'institutionnalisation du processus;

g) Prestation de conseils et d'une aide sur le plan technique pour la diffusion des communications nationales et l'information à ce sujet;

h) Examen des activités et programmes actuels, y compris ceux de sources de financement multilatérales et bilatérales, afin de faciliter et d'appuyer l'établissement des communications nationales par les Parties non visées à l'annexe I, et établissement de rapports sur les conclusions correspondantes;

i) Élaboration de conseils techniques pour le SBI sur les questions ayant trait à l'application de la Convention par les Parties non visées à l'annexe I, selon que de besoin.

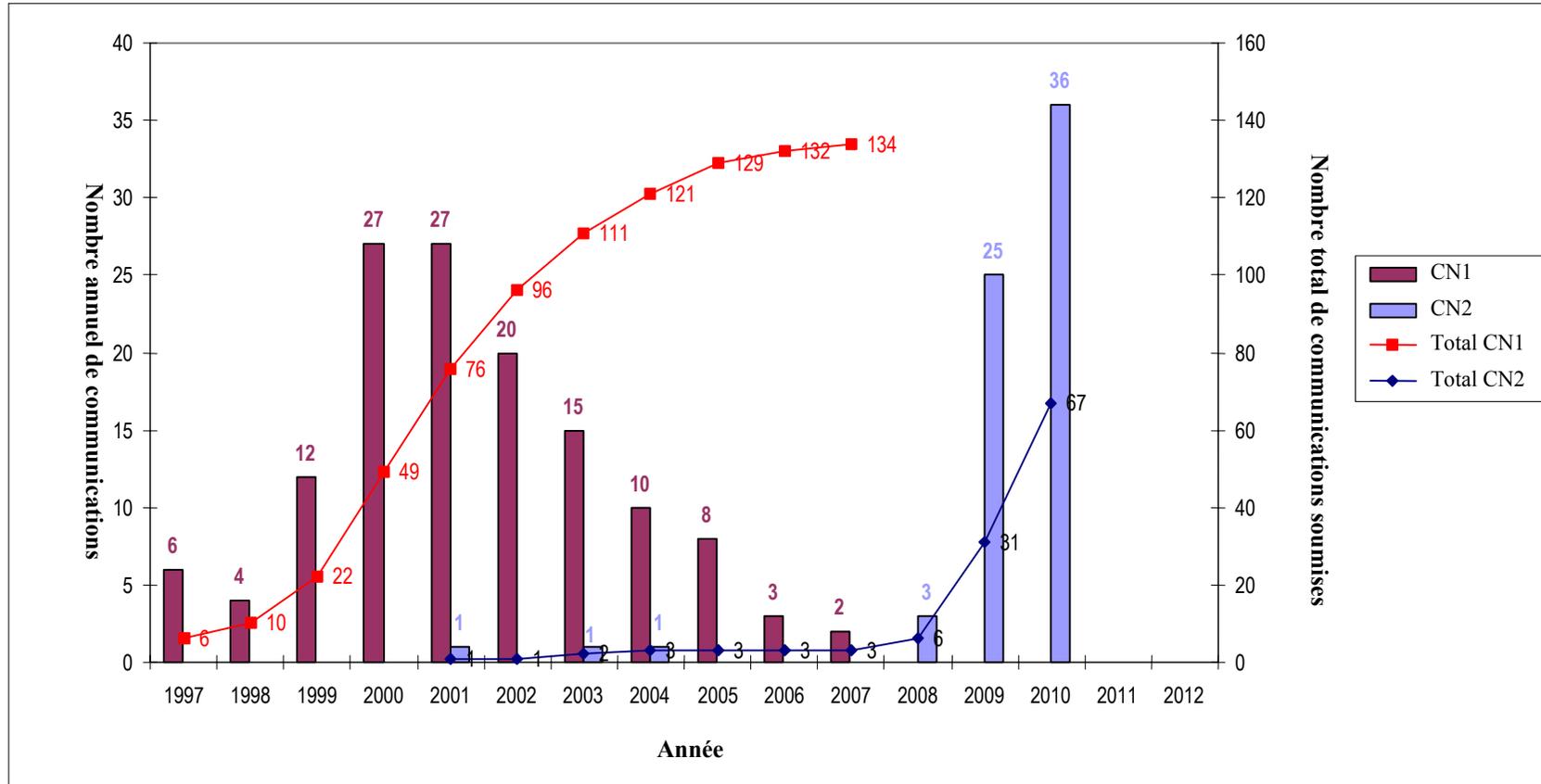
Annexe I

Évolution des mandats et des activités du Groupe consultatif d'experts

	Phase I (1999-2002)	Phase II (2003-2007)
Mandats	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en commun les expériences et les informations en matière d'élaboration des communications nationales. • Examiner les activités et programmes existants de façon à faciliter et à appuyer l'établissement des communications nationales par les Parties non visées à l'annexe I. • Analyser les communications nationales, en particulier les inventaires de gaz à effet de serre, soumises par les Parties non visées à l'annexe I. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser et évaluer les problèmes et contraintes techniques qui ont surgi lors de l'élaboration des communications nationales initiales. • Analyser les communications nationales, en particulier la description des questions analytiques et méthodologiques, y compris les problèmes et contraintes techniques rencontrés. • Fournir des conseils et une aide sur le plan technique, en organisant et conduisant des ateliers, y compris des ateliers de formation pratique.
Réalisations ou résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Six ateliers organisés, avec la participation de 105 experts de 70 Parties non visées à l'annexe I. • Établissement de rapports à l'Organe subsidiaire pour la mise en œuvre (SBI) sur les résultats de l'examen des communications nationales initiales. • Communication d'informations au SBI pour l'élaboration des nouvelles directives sur l'établissement des deuxièmes communications nationales par les Parties non visées à l'annexe I. 	<ul style="list-style-type: none"> • Six ateliers de formation pratique régionaux et un atelier mondial avec participation de 325 experts de 125 Parties non visées à l'annexe I. • Établissement de rapports au SBI sur les résultats de l'examen des 41 communications nationales initiales. • Établissement de 20 rapports techniques et activités de conseil auprès du SBI.
Faits marquants	<ul style="list-style-type: none"> • Les Parties ont adopté les directives pour l'établissement de leurs deuxièmes et, le cas échéant, troisièmes communications nationales ou communications nationales initiales. • Quatre-vingt-une communications nationales initiales de Parties non visées à l'annexe I ont été examinées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution au manuel pour l'application des directives sur les communications nationales par les Parties non visées à l'annexe I. • Mise au point et diffusion de supports pédagogiques sur les inventaires de gaz à effet de serre, l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation, et l'évaluation des mesures d'atténuation, en anglais et en espagnol.

Annexe II

Communications nationales initiales (CN1) déjà soumises, et projection¹ des soumissions de deuxièmes communications nationales (CN2)



¹ Établies à partir des données les plus récentes communiquées par le Fonds pour l'environnement mondial (FCCC/SBI/2006/INF.5) et de la décision 8/CP.11.